

224C0607
FR0014003FE9-FS0303

30 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuils (articles L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

BELIEVE
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 avril 2024, la société par actions simplifiée Siparex XAnge Venture (5 rue Feydeau, 75002 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 avril 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société BELIEVE et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession par Siparex XAnge Venture de la totalité des 6 106 558 actions BELIEVE qu'elle détenait au profit de la société Upbeat Bidco, au résultat d'un contrat conclu le 11 février 2024¹.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés par la société BELIEVE les 12 février et 25 avril 2024.